

ANNEXE TECHNIQUE D'UTILISATION

Attribution des créneaux d'utilisation des équipements sportifs

LYCEE.....

Année scolaire/.....

Equipement concerné :

Jour	Heure de début de la séance	Heure de fin de la séance	Durée de la séance	Nombre de séances	Nombre d'heures annuel (=nombre de séances *durée)	Montant prévisionnel
Période du au inclus						

ou

Equipement concerné (cas spécifique des piscines) :

Jour	Heure de début de la séance	Heure de fin de la séance	Durée de la séance	Nombre de séances	Nombre de lignes d'eau		Nombre d'heures d'utilisation annuel (=nombre de séances *durée)	Montant prévisionnel
					Int	Ext		
Période du au inclus								

L'entrée et la sortie sont réputées avoir lieu respectivement 15mn avant et après la séance.

Toute annulation d'un créneau doit faire l'objet d'une information préalable écrite auprès de l'équipement concerné au moins deux mois avant.

La signature de la présente annexe vaut acceptation du règlement intérieur de chaque équipement et du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S) des piscines.



Fait à Niort, le

**Pour le Lycée.....,
Le Proviseur,**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Niortais, et par délégation,
Le Vice-Président en charge de la politique
sportive et des sports d'eau,**

XXX XXX

Philippe MAUFFREY